

Ici et ailleurs

Ordre judiciaire

Madame **Christine Matray** est nommée conseillère à la Cour de Cassation.

Monsieur **G. Reniers**, juge de la jeunesse et vice-président du Tribunal de la jeunesse de Bruxelles est admis à la retraite.

La nomination de Madame **P. Frey** comme juge de la jeunesse de Bruxelles est prolongée pour cinq ans.

Madame **E. Fumal** est désignée aux fonctions de juge d'appel de la jeunesse près de la Cour d'appel de Liège pour un terme de trois ans.

Prisons

Le directeur de la prison de Namur rappelle qu'il y a eu un appel d'air dans les prisons : *«chaque fois qu'on a libéré des places, elles sont très rapidement occupées. Quand la prison est pleine à craquer, les juges le savent d'une manière informelle et ne nous envoient plus de détenus»* (Le Soir, 19 janvier 2000). En France, la ministre de la Justice annonce la construction de sept nouvelles prisons (Libération, 20 janvier 2000).

Conseil supérieur de la justice

Jacques Hamaide est élu au bureau du Conseil supérieur de la justice. Le fait qu'il soit président des avocats pour la démocratie est de bonne augure pour les perspectives de ce nouveau Conseil. Les autres élus sont : Karin Gerard, Edithe Van den Broeck et Kristine Kloeck.

Rappelons que ce Conseil a pour mission de remettre des avis concernant la nomination des magistrats et sur tous les projets de loi qui concernent la justice.

LA solution

Nous savons tous qu'il n'y a plus de chômeurs et de pauvres depuis que le droit au travail et à la dignité humaine a été inscrit dans la constitution.

De la même manière, il n'y aura dorénavant plus de violation des droits de l'enfant. En effet, le parlement vient d'adopter une modification de la constitution pour y intégrer la protection des droits de l'enfant à l'intégrité morale, physique, mentale et sexuelle. Il fallait y penser.

Coup de pub

Nous ne vous citerons pas le nom du promoteur de cette proposition. On ne voit en effet pas quel autre but elle poursuivait que de se faire une publicité à bon compte. Ou alors elle (zut, on s'est trahi) essayait de se donner bonne conscience.

Aide sociale aux régularisables (suite)

Comme on le sait, le secrétaire d'Etat à l'Intégration sociale, Johan Vande Lanotte s'est empressé de rappeler (récemment encore par le biais d'une circulaire) que les étrangers ayant introduit une demande de régularisation n'ont pas droit à l'aide sociale tant qu'aucune décision n'a été prise concernant cette demande.

La question est hautement controversée. Il est plus que probable qu'un pourcentage significatif des 35.000 familles en attente de régularisation s'adresse aux CPAS et ensuite aux tribunaux.

CPAS débordés ?

Malgré que certains CPAS reconnaissent qu'ils devraient accorder cette aide, il n'en sera rien tant qu'ils n'auront pas la garantie d'un remboursement. Il est vrai que pour les grandes villes, la perspective de plusieurs centaines de nouvelles demandes d'aide n'est pas réjouissante.

Fausse économie

Les recours aux juridictions du travail vont se multiplier avec pour conséquence un encombrement des audiences et des retards dans le règlement des procédures. Il faudra de nombreux mois pour que les cours du travail, la Cour de Cassation et sans doute aussi la Cour d'arbitrage (sur question préjudicielle) se prononcent. Que l'on ne nous fasse pas croire que cela ne représente pas aussi un coût social certain (personnel, juges, procédures, frais administratifs, aide juridique,...).

Tu ne tueras point

Après avoir été battue par son père et par ses maris successifs, une Américaine de 62 ans est

victime de la société : elle est condamnée à mort et exécutée pour le meurtre de ses derniers bourreaux. L'Etat est bien le seul à pouvoir faire usage de violence et procéder à des meurtres en toute légalité.

Pour rappel, quelque 4000 personnes - 300 nouvelles chaque année - attendent d'être exécutées dans les prisons américaines dont environ 80 condamnés pour des faits commis comme mineurs. Le gendarme du monde ne peut décidément pas ratifier la convention internationale sur les droits des enfants.

Allocations familiales : discriminations

Le Conseil de l'égalité des chances entre hommes et femmes vient de publier un rapport «inventaire des discriminations (ou anomalies) en matière d'allocations familiales». Il s'agit d'un relevé d'inégalités qui devrait déboucher sur un avis formel de ce Conseil (on y reviendra). En préalable, le Conseil suggère une réforme fondamentale du régime des allocations familiales pour en faire un droit propre à l'enfant.

Défenseur des droits de l'enfant

Pour la première fois depuis que les opérations de paix des Nations unies existent, un défenseur des droits de l'enfant a été désigné pour le Sierra Leone et deux autres le seront au Congo. De telles désignations devraient se généraliser lors de chaque mission de maintien de la paix. La mission de ces personnes serait la protection et le bien être des enfants. Elles auront aussi l'obligation d'enquêter sur les violations des droits des enfants commises par les troupes des Nations unies.

Mineurs admis

Auparavant, le mineur était «assez mûr» pour aller en prison mais pas pour assister à une audience (à l'exception de celle qui le concerne personnellement). Depuis lors, la loi permet à des mineurs de 14 ans d'assister aux audiences des cours et tribunaux (sauf si le juge s'y oppose).

Mûr pour les quatre murs

A ce propos, «*La Meuse*» (27 janvier 2000) prête à Me Jean Louis Berwaert, avocat au barreau de Liège, les paroles suivantes : «*Maintenant que l'on peut envoyer les jeunes de 14 ans en prison pour quinze jours, il faut leur permettre d'assister aux audiences. C'est moins traumatisant*». Un mineur qui a déjà assisté à l'une ou l'autre audience ira en taule le cœur léger ? Me Berwaert n'a certainement pas voulu dire ça mais la journaliste aura fait une soupe avec ses propos.

Code parental

Le même article (de *La Meuse*) donne la parole à «certains juges liégeois» (non autrement définis) : «*Je ne suis pas sûr que c'est bon de leur montrer cette violence-là*» (à quand un code parental comme pour les programmes TV pour participer aux audiences ?). «*Enfin, il ne serait pas bon que les jeunes voient une certaine impunité. Il n'est pas bon de leur dire si tôt que cela existe*», poursuit-il. C'est vrai que l'utilisation de la menace (par exemple : «*tu iras en maison de correction*») en perdrait de son effet.

Dixième anniversaire

Le 12 mars 1990, suicide de Bruno Bettelheim.

Droits de l'enfant dans la coopération

Une proposition de loi visant à «*évaluer la politique de coopération au développement en fonction du respect des droits de l'enfant*» a été déposée au Sénat. Elle impose au Gouvernement de veiller au respect de ces droits dans les relations de coopération entre la Belgique et d'autres Etats et d'arrêter les mesures à prendre en cas de violation.

Il s'agissait d'une des priorités mises en avant par la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant.

De quoi avez-vous peur ?

Quels sont les éléments qui participent à renforcer le sentiment d'insécurité que vivent les gens ? Une étude de l'ULB, l'UCL et St. Louis semble démontrer que les études sur ce thème en font partie ! Interroger régulièrement les gens sur ce qui leur fait peur dans la société contribuerait ainsi à ce sentiment d'insécurité. Soulignons l'honnêteté des chercheurs qui n'hésitent pas à révéler des résultats qui questionnent la recherche elle-même.

Brésil - Esclavage

Exploitation des enfants au travail suite. Des enfants travaillent dans des briquetteries pour des salaires de misère et sans aucune sécurité.

Les enfants souvent non déclarés à l'état civil - quatre millions d'enfants vivent ainsi dans la clandestinité - sont au travail dès sept ans.

Selon l'UNICEF, les autorités brésiliennes minimisent le problème que le président Clinton qualifiait de concurrence déloyale à Seattle.

Divorce et violence

En France, la cour de cassation refuse le divorce pour la violence d'une femme sur son mari. Il aurait fallu démontrer en quoi cela rendait impossible le maintien de la vie commune ou s'il était démontré que l'une des obligations du mariage était violée gravement et d'une manière renouvelée !

Elle cherche la petite bête ou quoi !

Cherche volontaires

La Commission enfants d'Amnesty International lance un appel à tous ceux qui se sentent concernés par les injustices que les enfants subissent encore partout dans le monde à se joindre à elle, comme membre à part entière ou comme membre correspondant. Contact : secrétariat d'A.I. ou Louis Kanarek (tel. : 02/380.68.43)

Sévère ou injuste ?

Une mère de 35 ans a été placée en garde à vue à Mulhouse pour «*défaut d'éducation*» (code pénal, art. 227-17) suite à diverses infractions reprochées aux aînés de ses quatre enfants âgés de huit à quinze ans. Certains magistrats semblent encore croire aux vertus du traitement pénal de la misère. A se demander ce que l'on enseigne depuis vingt ans à l'École nationale de la magistrature ?

Pas triste

Le Cabinet du ministre de la Justice a connu un certain dégraissage ces derniers temps. Il paraît que les tensions y étaient à leur comble (et apparemment pas pour des questions de choix politiques). Si elles étaient aussi mauvaises qu'entre l'administration et ce même cabinet, ça ne devait effectivement pas être triste.